

Déclaration de la France

55^{ème} session de la Commission des Stupéfiants

Vienne, le 12 mars 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Directeur exécutif,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui. La France souscrit pleinement au discours du Danemark, prononcé au nom de l'Union européenne.

Je crois que nous partageons tous le même constat : un monde sans drogue est une chimère. Mais c'est n'est pas une raison pour baisser les bras : nous avons un devoir impératif de réduire à un seuil minimum la présence des drogues dans nos sociétés. Un monde sans violence est aussi un rêve : ce n'est pas une raison pour ne pas lutter avec toutes nos forces pour que la violence diminue dans nos sociétés.

Notre objectif doit être clair : protéger nos concitoyens et nos Etats des conséquences néfastes sur la santé et la sécurité provoqués par la consommation et le trafic de drogue.

Les modes de consommation évoluent, notamment avec l'apparition continue de « nouvelles drogues » et la vente croissante de stupéfiant sur la toile. L'Observatoire européen des drogues et toxicomanies nous signale que 41 nouvelles substances ont fait leur apparition sur le marché européen en 2011. Comment faire face à cette nouvelle menace ? Ces drogues sont produites dans tous nos pays, dans des petits laboratoires artisanaux, très souvent leur composition varie au gré des substances disponibles. Il s'agit d'une menace très réelle pour la santé de nos concitoyens et il est nécessaire que la communauté internationale réagisse à ce phénomène nouveau en se dotant d'instruments plus efficaces pour interdire la distribution par Internet de ces substances.

Cette menace a des conséquences très graves au premier chef pour la santé et la liberté de nos concitoyens. Si les toxicomanes doivent être soignés, et nous ne devons pas craindre de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire les usages et les dommages y associés, tout doit être fait pour que nos concitoyens ne se retrouvent pas dans cette situation.

Mais la prévention et les soins doivent s'accompagner d'une attitude déterminée contre ceux qui offrent ces drogues.

Car les trafics de drogues alimentent la criminalité organisée et menacent aujourd'hui la stabilité et la sécurité de certains États, voire de régions entières. Les trafiquants multiplient les vecteurs depuis les plus traditionnels jusqu'aux plus sophistiqués. Ils disposent souvent de moyens technologiques qui étaient par le passé entre les mains des seuls États. Le trafic de la drogue génère en outre une manne financière colossale qui permet à un certain nombre d'organisations criminelles de disposer de moyens comparables, et parfois supérieurs à beaucoup d'Etats. Et quand l'économie se criminalise et génère de la corruption, c'est souvent l'Etat de droit qui est remis en cause et c'est finalement l'avenir de société entière qui est menacé.

Face à ces menaces, nous avons néanmoins des outils et des moyens considérables :

Au fil des ans nous nous sommes dotés d'outils juridiques: trois conventions (1961, 1971, et 1988) qui constituent le cadre juridique de référence et qui ont été complétées par celles destinées à lutter contre la corruption (Mérida) et la criminalité transnationale organisée (Palerme). Ces outils doivent être mis en œuvre universellement et de façon efficace.

Nous sommes aussi dotés de moyens performants: nous saluons le rôle essentiel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en tant que « gardien des traités ». Nous le félicitons pour avoir analysé dans son rapport 2011 la relation entre la marginalisation et la vulnérabilité aux problèmes de drogues.

La France salue également le rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) qui conduit une action importante de renforcement des capacités dans le monde.

D'autres organisations internationales conduisent une action d'envergure pour lutter contre la drogue. Je pense notamment au Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe que j'ai l'honneur de présider et qui mène un travail important tant en Europe de l'Est que dans le pourtour méditerranéen. Un thème d'actualité pour cette instance est celui des addictions dans le monde du travail, sujet délicat et méconnu qui pour autant concerne nos sociétés très directement.

J'en appelle à une concertation toujours plus étroite entre toutes les organisations actives dans ce domaine : nous avons besoin de toutes les forces vives pour mener un combat efficace.

Nous disposons, in fine, d'importantes initiatives régionales que la France a portées ou soutenues : je pense notamment à la réunion ministérielle du G8 élargi qui, en mai dernier, a permis d'adopter un plan d'action ambitieux pour mieux

combattre le trafic de cocaïne et au Pacte de Paris qui, depuis 2003, a soutenu et accompagné la mise en place de coopérations régionales dans les domaines policier, judiciaire et douanier, et a suscité des partenariats entre les différents pays engagés dans la lutte contre l'héroïne. Le succès de la récente conférence du Pacte de Paris, qui s'est tenue en février dernier à l'initiative de la Fédération de Russie avec le soutien de la France, dans cette belle ville qui nous accueille aujourd'hui, montre la mobilisation de la communauté internationale aux cotés de l'Afghanistan et a permis d'adapter notre action aux réalités d'aujourd'hui et aux évolutions des trafics dans la région.

Madame la Présidente,

Trop souvent par le passé, le débat a porté sur la recherche des responsabilités, avec d'un côté les pays producteurs et de l'autre les pays de transit ou de consommation. Nous savons aujourd'hui que cette classification n'a pas de sens. Malheureusement, chacun est simultanément, selon des proportions variables, producteur, transitaire et consommateur. Et les drogues de synthèse sont là pour nous rappeler ce constat amer.

Nous sommes tous convenus qu'il faut lutter sur deux fronts en parallèle: la réduction de la demande et la lutte contre le trafic. Mais je souhaiterais souligner trois aspects qui nous tiennent particulièrement à cœur :

Il faut, en premier lieu que **les narcotrafiquants se heurtent à une chaîne pénale complète et solide** qui rend beaucoup plus difficile leur infiltration dans la société et les structures officielles. Il faut des policiers qui enquêtent, certes, mais aussi des juges qui condamnent quand cela paraît nécessaire. A cet égard, je salue les récentes initiatives portées par l'ONUDC, notamment en Afrique de l'Ouest.

Mais combattre le trafic ce n'est pas seulement incarcérer ou saisir la drogue, c'est s'attaquer à la cause première du trafic : le profit.

L'approche patrimoniale doit devenir un axe majeur dans la lutte contre le trafic. Il faut empêcher que les narcotrafiquants bénéficient du produit de leurs méfaits. Il est vital de prévenir la criminalisation des économies et de punir les criminels non seulement avec des peines de prison, mais aussi en confisquant leurs avoirs. Il faut en outre utiliser ces avoirs dans la mise en place de moyens supplémentaires pour lutter contre le crime et prévenir les usages. J'ajoute, en tant que juge, que la confiscation des avoirs criminels est le moyen le plus utile pour démanteler les organisations criminelles et éviter la réitération des trafics.

Troisième et dernière priorité stratégique pour la France : **l'accès au soin pour les toxicomanes doit être un droit humain.**

Il est donc crucial de rendre disponible les traitements conformes aux recommandations formulées par la communauté scientifique internationale : traitement visant à lutter contre la maladie et ses comorbidités, combinant prise en charge psychologique, médicamenteuse et sociale. Ces mesures ont prouvé leur efficacité contre la mortalité par overdose et les complications infectieuses graves telles que le VIH.

Par ailleurs, rien de tout ce que nous faisons n'existe aux yeux de nos concitoyens si nous ne l'expliquons pas mieux. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les prochaines journées internationales de lutte contre la drogue soient l'occasion d'une diffusion massive de message de prévention tant dans les médias que dans les réseaux sociaux.

Madame la Présidente,

Nous partageons un problème qui affecte la santé et la sécurité de nos concitoyens, nous avons le devoir de les protéger de la drogue. Le défi est de taille, nous partageons la responsabilité de trouver ensemble des solutions. C'est pourquoi notre réponse doit être à la hauteur, globale et solidaire. Pour ce faire, chacun de nous peut agir. Je peux en tous cas vous assurer que la France est déterminée à jouer le rôle qui est le sien pour répondre aux enjeux posés aujourd'hui par la drogue.

Je vous remercie pour votre attention./.